CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25974** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2026**

ÉDITÉ LE 14/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Raison sociale : ENTREPRISE WAGNER

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/06/2025

Capital : 38 400

3 RUE DE CROETTWILLER
67160 SIEGEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 89B532

Siret : 350 566 956 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4029364-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4845858204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4845858204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 88 53 16 02 **Fax :** 03 88 53 16 10

Portable : 06 20 02 19 89

Responsabilité légale :
WAGNER CYRIL GÉRANT

Site Internet : www.construction-wagner.fr

E-mail : entreprisewagner@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 590 261 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	10/09/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	10/09/2026
3141	Eléments accessoires de couverture		07/09/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/09/2026 13:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E25974** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2026**

ÉDITÉ LE **14/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/06/2025
Capital : 38 400

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 89B532

Siret : **350 566 956 00024**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4029364-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4845858204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4845858204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE WAGNER**

3 RUE DE CROETTWILLER
67160 SIEGEN

Téléphone : 03 88 53 16 02 **Fax :** 03 88 53 16 10
Portable : 06 20 02 19 89

Site Internet : www.construction-wagner.fr
E-mail : entreprisewagner@orange.fr

Responsabilité légale :
WAGNER CYRIL GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	10/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/09/2026 13:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.